

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

REGARD ACTIONS EURO (Part H : FR0007434436)

Cet OPCVM est géré par PRO BTP FINANCE, Société de Gestion de Portefeuille du Groupe PRO BTP
L'OPCVM est soumis au droit français.

Objectifs et Politique d'investissement

OPCVM de classification « Actions des pays de la zone euro », le fonds a pour objectif, à travers une politique active de sélection de valeurs, de délivrer une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx 50. L'OPCVM, exposé en permanence à 60% minimum au marché actions, opère une gestion active et sélectionne les titres de sociétés au sein d'un univers de valeurs de la zone euro de grande et moyenne capitalisation boursière. Les capitalisations inférieures à un milliard d'euros des bourses de la zone euro sont autorisées dans la limite de 5% de l'actif du fonds. La stratégie utilisée consiste à privilégier une approche dite « momentum » qui vise à bien identifier la dynamique des titres au sein de l'univers d'investissement. Les actions retenues au sein de l'OPCVM ont ainsi fait l'objet d'une analyse selon 3 niveaux :

Une analyse de la dynamique des profits et du consensus des analystes

Une analyse de la dynamique des cours

Une analyse fondamentale de la société et de sa valorisation

A partir de cette analyse globale, le gérant privilégiera les actions offrant le meilleur potentiel de performance, tout en veillant à ce que la construction du portefeuille soit en phase avec son analyse stratégique du marché.

Dans un but de gestion de sa trésorerie, l'OPCVM pourra avoir recours aux obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables dans la limite de 25 % de l'actif. Dans le même but et de manière accessoire, l'OPCVM pourra détenir, dans la limite de 10 % de son actif, des titres d'autres OPC qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français, externes ou non à PRO BTP FINANCE.

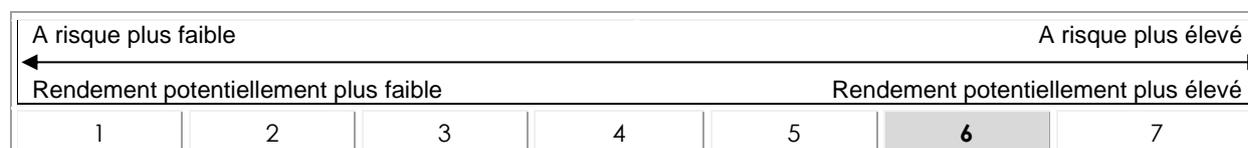
L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré (contrats à terme et/ou aux options) pour couvrir le portefeuille contre les risques actions et/ou augmenter son exposition au marché pour réaliser son objectif de gestion. L'engagement maximal autorisé est de 100 % de l'actif net pouvant générer une exposition au risque actions jusqu'à 120 %. De manière exceptionnelle et temporaire, l'OPCVM pourra avoir recours aux emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

La part H de l'OPCVM distribue ses revenus, avec possibilité d'acomptes. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPCVM est classé dans la catégorie 6, niveau reflétant le risque du marché des actions des pays de la zone euro.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Impacts des techniques de gestion, notamment des Instruments Financiers à Terme : Le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme.
- Risque de contrepartie : Mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

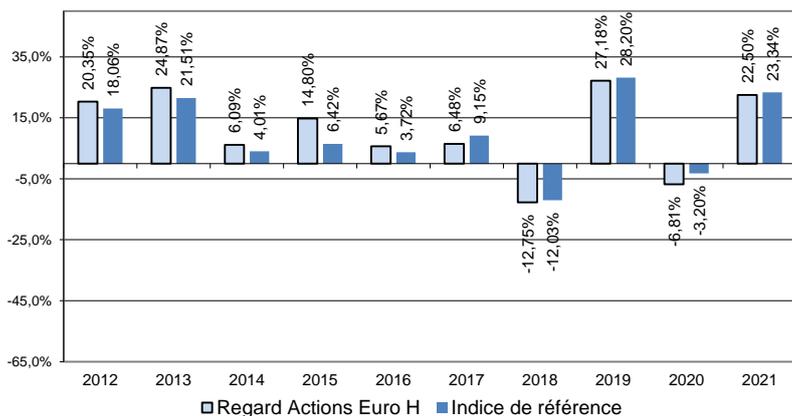
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,20%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	N/A

* Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 13 et 14 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.probtpfinance.com

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Création de l'OPCVM : 1^{er} avril 1988

Création de la part H : 1^{er} avril 1988

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard - 75006 PARIS
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.
- **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller ou du Centre des impôts.

La responsabilité de PRO BTP FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.probtpfinance.com Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/10/2022.